

Principales caractéristiques des instruments de fonds propre - Instruments de dettes reconnus en Fonds Propres de catégorie 2

(Annexe II, règlement d'exécution (UE) n°1423/2013 de la commission du 20 décembre 2013)
en millions d'euros

1	Émetteur	CFF	BPCE	BPCE
2	Identifiant unique	FR0000472938	FR0011538222	144A : US05578QAA13 / Reg S : US05578UAA25
3	Droit régissant l'instrument	Français	Français	Etat de New York
<i>Traitement réglementaire</i>				
4	Règles transitoires CRR	Fonds propres de catégorie 2	Fonds propres de catégorie 2	Fonds propres de catégorie 2
5	Règles CRR après transition	Fonds propres de catégorie 2	Fonds propres de catégorie 2	Fonds propres de catégorie 2
6	Eligible au niveau individuel / (sous-)consolidé / individuel et (sous-)consolidé	Consolidé	Consolidé	Consolidé
7	Type d'instrument	CRR Article 63	CRR Article 63	CRR Article 63
8	Montant comptabilisé en fonds propres réglementaires	M EUR 10	M EUR 210	M EUR 377
9	Valeur nominale de l'instrument	M EUR 10	M EUR 1000	M USD 1500
9a	Prix d'émission	100%	100%	100%
9b	Prix de rachat	100%	Sans objet	Sans objet
10	Classification comptable	Passif - coût amorti	Passif - coût amorti	Passif - coût amorti
11	Date d'émission initiale	06/03/2003	18/07/2013	22/10/2013
12	Perpétuel ou à durée déterminée	Durée déterminée	Durée déterminée	Durée déterminée
13	Échéance initiale	06/03/2023	18/07/2023	22/10/2023
14	Option de rachat de l'émetteur soumise à l'accord préalable de l'autorité de surveillance	Non	Non	Non
15	Date facultative d'exercice de l'option de rachat, dates d'exercice des options de rachat conditionnelles et prix de rachat	Sans objet	Sans objet	Sans objet
16	Dates ultérieures d'exercice de l'option de rachat	Sans objet	Sans objet	Sans objet
<i>Coupons/Dividendes</i>				
17	Dividende/coupon fixe ou flottant	Flottant	Fixe	Fixe
18	Taux du coupon et indice éventuel associé	Euribor annuel 30/360, avec un maximum de 7,5%.	4,625%	5,70%
19	Exercice d'un mécanisme de suspension des versements de dividendes (dividend stopper)	Non	Non	Non
20a	Pleine discrétion, discrétion partielle ou obligatoire (en termes de calendrier)	Obligatoire	Obligatoire	Obligatoire
20b	Pleine discrétion, discrétion partielle ou obligatoire (en termes de montant)	Obligatoire	Obligatoire	Obligatoire
21	Existence d'un mécanisme de hausse de la rémunération (step-up) ou d'une autre incitation au rachat	Non	Non	Non
22	Cumulatif ou non cumulatif	Cumulatif	Cumulatif	Cumulatif
23	Convertible ou non convertible	Non convertible	Non convertible	Non convertible
24	Si convertible, déclencheur de la conversion	Sans objet	Sans objet	Sans objet
25	Si convertible, entièrement ou partiellement	Sans objet	Sans objet	Sans objet
26	Si convertible, taux de conversion	Sans objet	Sans objet	Sans objet
27	Si convertible, caractère obligatoire ou facultatif de la conversion	Sans objet	Sans objet	Sans objet
28	Si convertible, type d'instrument vers lequel a lieu la conversion	Sans objet	Sans objet	Sans objet
29	Si convertible, émetteur de l'instrument vers lequel	Sans objet	Sans objet	Sans objet
30	Caractéristiques en matière de réduction de capital	Non	Non	Non
31	Si réduction du capital, déclencheur de la réduction	Sans objet	Sans objet	Sans objet
32	Si réduction du capital, totale ou partielle	Sans objet	Sans objet	Sans objet
33	Si réduction du capital, permanente ou provisoire	Sans objet	Sans objet	Sans objet
34	Si réduction provisoire du capital, description du mécanisme de réaugmentation de capital	Sans objet	Sans objet	Sans objet
35	Rang de l'instrument en cas de liquidation (indiquer le type d'instrument de rang immédiatement supérieur)	Dettes senior non préférées	Capital de l'instrument subordonné aux instruments senior non préférés	Capital de l'instrument subordonné aux instruments senior non préférés
36	Existence de caractéristiques non conformes	Non	Non	Non
37	Dans l'affirmative, préciser les caractéristiques non conformes	Sans objet	Sans objet	Sans objet

Principales caractéristiques des instruments de fonds propre - Instruments de dettes reconnus en Fonds Propres de catégorie 2

(Annexe II, règlement d'exécution (UE) n°1423/2013 de la commission du 20 décembre 2013 en millions d'euros)

1	Emetteur	BPCE	BPCE	BPCE	BPCE
2	Identifiant unique	144A : US05578QAB95 / Reg S : US05578UAB08	FR0011855287	144A : US05578QAC78 / Reg S : US05578UAC80	FR0011952621
3	Droit régissant l'instrument	Etat de New York	Français	Etat de New York	Français
<i>Traitement réglementaire</i>					
4	Règles transitoires CRR	Fonds propres de catégorie 2	Fonds propres de catégorie 2	Fonds propres de catégorie 2	Fonds propres de catégorie 2
5	Règles CRR après transition	Fonds propres de catégorie 2	Fonds propres de catégorie 2	Fonds propres de catégorie 2	Fonds propres de catégorie 2
6	Eligible au niveau individuel / (sous-)consolidé / individuel et (sous-)consolidé	Consolidé	Consolidé	Consolidé	Consolidé
7	Type d'instrument	CRR Article 63	CRR Article 63	CRR Article 63	CRR Article 63
8	Montant comptabilisé en fonds propres réglementaires	M EUR 591	M EUR 872	M EUR 311	M EUR 280
9	Valeur nominale de l'instrument	M USD 1500	M GBP 750	M USD 800	M EUR 350
9a	Prix d'émission	99,815%	100%	99%	100,520%
9b	Prix de rachat	Sans objet	Sans objet	Sans objet	Sans objet
10	Classification comptable	Passif - coût amorti	Passif - coût amorti	Passif - coût amorti	Passif - coût amorti
11	Date d'émission initiale	21/01/2014	16/04/2014	11/07/2014	25/07/2014
12	Perpétuel ou à durée déterminée	Durée déterminée	Durée déterminée	Durée déterminée	Durée déterminée
13	Echéance initiale	21/07/2024	16/04/2029	11/07/2024	25/06/2026
14	Option de rachat de l'émetteur soumise à l'accord préalable de l'autorité de surveillance	Non	Non	Non	Non
15	Date facultative d'exercice de l'option de rachat, dates d'exercice des options de rachat conditionnelles et prix de rachat	Sans objet	Sans objet	Sans objet	Sans objet
16	Dates ultérieures d'exercice de l'option de rachat	Sans objet	Sans objet	Sans objet	Sans objet
<i>Coupons/Dividendes</i>					
17	Dividende/coupon fixe ou flottant	Fixe	Fixe	Fixe	Fixe
18	Taux du coupon et indice éventuel associé	5,15%	5,15%	4,625%	3,85%
19	Exercice d'un mécanisme de suspension des versements de dividendes (dividend stopper)	Non	Non	Non	Non
20a	Pleine discrétion, discrétion partielle ou obligatoire (en termes de calendrier)	Obligatoire	Obligatoire	Obligatoire	Obligatoire
20b	Pleine discrétion, discrétion partielle ou obligatoire (en termes de montant)	Obligatoire	Obligatoire	Obligatoire	Obligatoire
21	Existence d'un mécanisme de hausse de la rémunération (step-up) ou d'une autre incitation au rachat	Non	Non	Non	Non
22	Cumulatif ou non cumulatif	Cumulatif	Cumulatif	Cumulatif	Cumulatif
23	Convertible ou non convertible	Non convertible	Non convertible	Non convertible	Non convertible
24	Si convertible, déclencheur de la conversion	Sans objet	Sans objet	Sans objet	Sans objet
25	Si convertible, entièrement ou partiellement	Sans objet	Sans objet	Sans objet	Sans objet
26	Si convertible, taux de conversion	Sans objet	Sans objet	Sans objet	Sans objet
27	Si convertible, caractère obligatoire ou facultatif de la conversion	Sans objet	Sans objet	Sans objet	Sans objet
28	Si convertible, type d'instrument vers lequel a lieu la conversion	Sans objet	Sans objet	Sans objet	Sans objet
29	Si convertible, émetteur de l'instrument vers lequel	Sans objet	Sans objet	Sans objet	Sans objet
30	Caractéristiques en matière de réduction de capital	Non	Non	Non	Non
31	Si réduction du capital, déclencheur de la réduction	Sans objet	Sans objet	Sans objet	Sans objet
32	Si réduction du capital, totale ou partielle	Sans objet	Sans objet	Sans objet	Sans objet
33	Si réduction du capital, permanente ou provisoire	Sans objet	Sans objet	Sans objet	Sans objet
34	Si réduction provisoire du capital, description du mécanisme de réaugmentation de capital	Sans objet	Sans objet	Sans objet	Sans objet
35	Rang de l'instrument en cas de liquidation (indiquer le type d'instrument de rang immédiatement supérieur)	Capital de l'instrument subordonné aux instruments senior non préférés	Capital de l'instrument subordonné aux instruments senior non préférés	Dettes senior non préférées	Dettes senior non préférées
36	Existence de caractéristiques non conformes	Non	Non	Non	Non
37	Dans l'affirmative, préciser les caractéristiques non conformes	Sans objet	Sans objet	Sans objet	Sans objet

Principales caractéristiques des instruments de fonds propre - Instruments de dettes reconnus en Fonds Propres de catégorie 2

(Annexe II, règlement d'exécution (UE) n°1423/2013 de la commission du 20 décembre 2013)
en millions d'euros

1	Emetteur	BPCE	BPCE	BPCE	BPCE
2	Identifiant unique	FR0011952647	144A : US05578QAD51 / Reg S : US05578UAD63	FR0012174597	JP525021AF10
3	Droit régissant l'instrument	Français	Etat de New York	Français	Japonais
<i>Traitement réglementaire</i>					
4	Règles transitoires CRR	Fonds propres de catégorie 2	Fonds propres de catégorie 2	Fonds propres de catégorie 2	Fonds propres de catégorie 2
5	Règles CRR après transition	Fonds propres de catégorie 2	Fonds propres de catégorie 2	Fonds propres de catégorie 2	Fonds propres de catégorie 2
6	Eligible au niveau individuel / (sous-)consolidé / individuel et (sous-)consolidé	Consolidé	Consolidé	Consolidé	Consolidé
7	Type d'instrument	CRR Article 63	CRR Article 63	CRR Article 63	CRR Article 63
8	Montant comptabilisé en fonds propres réglementaires	M EUR 419	M EUR 648	M EUR 185	M EUR 99
9	Valeur nominale de l'instrument	M EUR 525	M USD 1250	M EUR 410	M JPY 27200
9a	Prix d'émission	100%	98,577%	99,563%	100,000%
9b	Prix de rachat	Sans objet	Sans objet	Sans objet	100%
10	Classification comptable	Passif - coût amorti	Passif - coût amorti	Passif - coût amorti	Passif - coût amorti
11	Date d'émission initiale	25/07/2014	15/09/2014	30/09/2014	30/01/2015
12	Perpétuel ou à durée déterminée	Durée déterminée	Durée déterminée	Durée déterminée	Durée déterminée
13	Échéance initiale	25/06/2026	15/03/2025	30/09/2024	30/01/2025
14	Option de rachat de l'émetteur soumise à l'accord préalable de l'autorité de surveillance	Non	Non	Non	Non (hors événement fiscal ou lié au capital)
15	Date facultative d'exercice de l'option de rachat, dates d'exercice des options de rachat conditionnelles et prix de rachat	Sans objet	Sans objet	Sans objet	Sans objet
16	Dates ultérieures d'exercice de l'option de rachat	Sans objet	Sans objet	Sans objet	Sans objet
<i>Coupons/Dividendes</i>					
17	Dividende/coupon fixe ou flottant	Zéro coupon	Fixe	Fixe	Fixe
18	Taux du coupon et indice éventuel associé	Zéro coupon, avec remboursement à 156,8595%	4,500%	2,875%	2,047%
19	Exercice d'un mécanisme de suspension des versements de dividendes (dividend stopper)	Non	Non	Non	Non
20a	Pleine discrétion, discrétion partielle ou obligatoire (en termes de calendrier)	Obligatoire	Obligatoire	Obligatoire	Obligatoire
20b	Pleine discrétion, discrétion partielle ou obligatoire (en termes de montant)	Obligatoire	Obligatoire	Obligatoire	Obligatoire
21	Existence d'un mécanisme de hausse de la rémunération (step-up) ou d'une autre incitation au rachat	Non	Non	Non	Non
22	Cumulatif ou non cumulatif	Cumulatif	Cumulatif	Cumulatif	Cumulatif
23	Convertible ou non convertible	Non convertible	Non convertible	Non convertible	Non convertible
24	Si convertible, déclencheur de la conversion	Sans objet	Sans objet	Sans objet	Sans objet
25	Si convertible, entièrement ou partiellement	Sans objet	Sans objet	Sans objet	Sans objet
26	Si convertible, taux de conversion	Sans objet	Sans objet	Sans objet	Sans objet
27	Si convertible, caractère obligatoire ou facultatif de la conversion	Sans objet	Sans objet	Sans objet	Sans objet
28	Si convertible, type d'instrument vers lequel a lieu la conversion	Sans objet	Sans objet	Sans objet	Sans objet
29	Si convertible, émetteur de l'instrument vers lequel	Sans objet	Sans objet	Sans objet	Sans objet
30	Caractéristiques en matière de réduction de capital	Non	Non	Non	Non
31	Si réduction du capital, déclencheur de la réduction	Sans objet	Sans objet	Sans objet	Sans objet
32	Si réduction du capital, totale ou partielle	Sans objet	Sans objet	Sans objet	Sans objet
33	Si réduction du capital, permanente ou provisoire	Sans objet	Sans objet	Sans objet	Sans objet
34	Si réduction provisoire du capital, description du mécanisme de réaugmentation de capital	Sans objet	Sans objet	Sans objet	Sans objet
35	Rang de l'instrument en cas de liquidation (indiquer le type d'instrument de rang immédiatement supérieur)	Dettes senior non privilégiées	Dettes senior non privilégiées	Dettes senior non privilégiées	Dettes senior non privilégiées
36	Existence de caractéristiques non conformes	Non	Non	Non	Non
37	Dans l'affirmative, préciser les caractéristiques non conformes	Sans objet	Sans objet	Sans objet	Sans objet

Principales caractéristiques des instruments de fonds propre - Instruments de dettes reconnus en Fonds Propres de catégorie 2

(Annexe II, règlement d'exécution (UE) n°1423/2013 de la commission du 20 décembre 2013)
en millions d'euros

1	Emetteur	BPCE	BPCE	BPCE	BPCE
2	Identifiant unique	JP525021CF18	FR0012401636	FR0012401669	FR0012633345
3	Droit régissant l'instrument	Japonais	Français	Français	Français
<i>Traitement réglementaire</i>					
4	Règles transitoires CRR	Fonds propres de catégorie 2	Fonds propres de catégorie 2	Fonds propres de catégorie 2	Fonds propres de catégorie 2
5	Règles CRR après transition	Fonds propres de catégorie 2	Fonds propres de catégorie 2	Fonds propres de catégorie 2	Fonds propres de catégorie 2
6	Eligible au niveau individuel / (sous-)consolidé / individuel et (sous-)consolidé	Consolidé	Consolidé	Consolidé	Consolidé
7	Type d'instrument	CRR Article 63	CRR Article 63	CRR Article 63	CRR Article 63
8	Montant comptabilisé en fonds propres réglementaires	M EUR 48	M EUR 221	M EUR 344	M EUR 203
9	Valeur nominale de l'instrument	M JPY 13200	M EUR 240	M EUR 371	M EUR 375
9a	Prix d'émission	100,000%	100,354%	100%	99,270%
9b	Prix de rachat	100%	100%	100% + prime	100%
10	Classification comptable	Passif - coût amorti	Passif - coût amorti	Passif - coût amorti	Passif - coût amorti
11	Date d'émission initiale	30/01/2015	17/02/2015	17/02/2015	24/03/2015
12	Perpétuel ou à durée déterminée	Durée déterminée	Durée déterminée	Durée déterminée	Durée déterminée
13	Échéance initiale	30/01/2025	17/02/2027	17/02/2027	12/03/2025
14	Option de rachat de l'émetteur soumise à l'accord préalable de l'autorité de surveillance	Non (hors événement fiscal ou lié au capital)	Non (hors événement fiscal ou lié au capital)	Non (hors événement fiscal ou lié au capital)	Non (hors événement fiscal ou lié au capital)
15	Date facultative d'exercice de l'option de rachat, dates d'exercice des options de rachat conditionnelles et prix de rachat	Sans objet	Sans objet	Sans objet	Sans objet
16	Dates ultérieures d'exercice de l'option de rachat	Sans objet	Sans objet	Sans objet	Sans objet
<i>Coupons/Dividendes</i>					
17	Dividende/coupon fixe ou flottant	Variable	Fixe	Zéro coupon	Fixe
18	Taux du coupon et indice éventuel associé	JPY Libor 3 mois (ICE Benchmark Administration Limited) + 1,61%	3,100%	Zéro coupon, avec remboursement à 144,2461%	2,250%
19	Exercice d'un mécanisme de suspension des versements de dividendes (dividend stopper)	Non	Non	Non	Non
20a	Pleine discrétion, discrétion partielle ou obligatoire (en termes de calendrier)	Obligatoire	Obligatoire	Obligatoire	Obligatoire
20b	Pleine discrétion, discrétion partielle ou obligatoire (en termes de montant)	Obligatoire	Obligatoire	Obligatoire	Obligatoire
21	Existence d'un mécanisme de hausse de la rémunération (step-up) ou d'une autre incitation au rachat	Non	Non	Non	Non
22	Cumulatif ou non cumulatif	Cumulatif	Cumulatif	Cumulatif	Cumulatif
23	Convertible ou non convertible	Non convertible	Non convertible	Non convertible	Non convertible
24	Si convertible, déclencheur de la conversion	Sans objet	Sans objet	Sans objet	Sans objet
25	Si convertible, entièrement ou partiellement	Sans objet	Sans objet	Sans objet	Sans objet
26	Si convertible, taux de conversion	Sans objet	Sans objet	Sans objet	Sans objet
27	Si convertible, caractère obligatoire ou facultatif de la conversion	Sans objet	Sans objet	Sans objet	Sans objet
28	Si convertible, type d'instrument vers lequel a lieu la conversion	Sans objet	Sans objet	Sans objet	Sans objet
29	Si convertible, émetteur de l'instrument vers lequel	Sans objet	Sans objet	Sans objet	Sans objet
30	Caractéristiques en matière de réduction de capital	Non	Non	Non	Non
31	Si réduction du capital, déclencheur de la réduction	Sans objet	Sans objet	Sans objet	Sans objet
32	Si réduction du capital, totale ou partielle	Sans objet	Sans objet	Sans objet	Sans objet
33	Si réduction du capital, permanente ou provisoire	Sans objet	Sans objet	Sans objet	Sans objet
34	Si réduction provisoire du capital, description du mécanisme de réaugmentation de capital	Sans objet	Sans objet	Sans objet	Sans objet
35	Rang de l'instrument en cas de liquidation (indiquer le type d'instrument de rang immédiatement supérieur)	Dettes senior non préférée	Dettes senior non préférée	Dettes senior non préférée	Dettes senior non préférée
36	Existence de caractéristiques non conformes	Non	Non	Non	Non
37	Dans l'affirmative, préciser les caractéristiques non conformes	Sans objet	Sans objet	Sans objet	Sans objet

Principales caractéristiques des instruments de fonds propre - Instruments de dettes reconnus en Fonds Propres de catégorie 2

(Annexe II, règlement d'exécution (UE) n°1423/2013 de la commission du 20 décembre 2013)
en millions d'euros

1	Émetteur	BPCE	BPCE	BPCE	BPCE
2	Identifiant unique	FR0012674935	FR0012698108	FR0012758159	FR0012971059
3	Droit régissant l'instrument	Français	Français	Français	Français
<i>Traitement réglementaire</i>					
4	Règles transitoires CRR	Fonds propres de catégorie 2	Fonds propres de catégorie 2	Fonds propres de catégorie 2	Fonds propres de catégorie 2
5	Règles CRR après transition	Fonds propres de catégorie 2	Fonds propres de catégorie 2	Fonds propres de catégorie 2	Fonds propres de catégorie 2
6	Eligible au niveau individuel / (sous-)consolidé / individuel et (sous-)consolidé	Consolidé	Consolidé	Consolidé	Consolidé
7	Type d'instrument	CRR Article 63	CRR Article 63	CRR Article 63	CRR Article 63
8	Montant comptabilisé en fonds propres réglementaires	M EUR 258	M EUR 124	M EUR 124	M EUR 32
9	Valeur nominale de l'instrument	M USD 270	M USD 130	M USD 130	M CHF 50
9a	Prix d'émission	98,353%	98,081% et 97,767%	100,000%	100,000%
9b	Prix de rachat	100%	100%	100%	100%
10	Classification comptable	Passif - coût amorti	Passif - coût amorti	Passif - coût amorti	Passif - coût amorti
11	Date d'émission initiale	17/04/2015	29/04/2015	01/06/2015	29/09/2015
12	Perpétuel ou à durée déterminée	Durée déterminée	Durée déterminée	Durée déterminée	Durée déterminée
13	Échéance initiale	17/04/2035	17/04/2035	01/06/2045	29/09/2025
14	Option de rachat de l'émetteur soumise à l'accord préalable de l'autorité de surveillance	Non (hors événement fiscal ou lié au capital)	Non (hors événement fiscal ou lié au capital)	Non (hors événement fiscal ou lié au capital)	Non (hors événement fiscal ou lié au capital)
15	Date facultative d'exercice de l'option de rachat, dates d'exercice des options de rachat conditionnelles et prix de rachat	Sans objet	Sans objet	Sans objet	Sans objet
16	Dates ultérieures d'exercice de l'option de rachat	Sans objet	Sans objet	Sans objet	Sans objet
<i>Coupons/Dividendes</i>					
17	Dividende/coupon fixe ou flottant	Fixe	Fixe	Fixe	Fixe
18	Taux du coupon et indice éventuel associé	4,625%	4,625%	5,350%	1,934%
19	Exercice d'un mécanisme de suspension des versements de dividendes (dividend stopper)	Non	Non	Non	Non
20a	Pleine discrétion, discrétion partielle ou obligatoire (en termes de calendrier)	Obligatoire	Obligatoire	Obligatoire	Obligatoire
20b	Pleine discrétion, discrétion partielle ou obligatoire (en termes de montant)	Obligatoire	Obligatoire	Obligatoire	Obligatoire
21	Existence d'un mécanisme de hausse de la rémunération (step-up) ou d'une autre incitation au rachat	Non	Non	Non	Non
22	Cumulatif ou non cumulatif	Cumulatif	Cumulatif	Cumulatif	Cumulatif
23	Convertible ou non convertible	Non convertible	Non convertible	Non convertible	Non convertible
24	Si convertible, déclencheur de la conversion	Sans objet	Sans objet	Sans objet	Sans objet
25	Si convertible, entièrement ou partiellement	Sans objet	Sans objet	Sans objet	Sans objet
26	Si convertible, taux de conversion	Sans objet	Sans objet	Sans objet	Sans objet
27	Si convertible, caractère obligatoire ou facultatif de la conversion	Sans objet	Sans objet	Sans objet	Sans objet
28	Si convertible, type d'instrument vers lequel a lieu la conversion	Sans objet	Sans objet	Sans objet	Sans objet
29	Si convertible, émetteur de l'instrument vers lequel	Sans objet	Sans objet	Sans objet	Sans objet
30	Caractéristiques en matière de réduction de capital	Non	Non	Non	Non
31	Si réduction du capital, déclencheur de la réduction	Sans objet	Sans objet	Sans objet	Sans objet
32	Si réduction du capital, totale ou partielle	Sans objet	Sans objet	Sans objet	Sans objet
33	Si réduction du capital, permanente ou provisoire	Sans objet	Sans objet	Sans objet	Sans objet
34	Si réduction provisoire du capital, description du mécanisme de réaugmentation de capital	Sans objet	Sans objet	Sans objet	Sans objet
35	Rang de l'instrument en cas de liquidation (indiquer le type d'instrument de rang immédiatement supérieur)	Dettes senior non privilégiées	Dettes senior non privilégiées	Dettes senior non privilégiées	Dettes senior non privilégiées
36	Existence de caractéristiques non conformes	Non	Non	Non	Non
37	Dans l'affirmative, préciser les caractéristiques non conformes	Sans objet	Sans objet	Sans objet	Sans objet

Principales caractéristiques des instruments de fonds propre - Instruments de dettes reconnus en Fonds Propres de catégorie 2

(Annexe II, règlement d'exécution (UE) n°1423/2013 de la commission du 20 décembre 2013)
en millions d'euros

1	Emetteur	BPCE	BPCE	BPCE	BPCE
2	Identifiant unique	FR0013063385	JP525021BFC9	JP525021EFC3	FR0013135050
3	Droit régissant l'instrument	Français	Japonais	Japonais	Français
<i>Traitement réglementaire</i>					
4	Règles transitoires CRR	Fonds propres de catégorie 2	Fonds propres de catégorie 2	Fonds propres de catégorie 2	Fonds propres de catégorie 2
5	Règles CRR après transition	Fonds propres de catégorie 2	Fonds propres de catégorie 2	Fonds propres de catégorie 2	Fonds propres de catégorie 2
6	Eligible au niveau individuel / (sous-)consolidé / individuel et (sous-)consolidé	Consolidé	Consolidé	Consolidé	Consolidé
7	Type d'instrument	CRR Article 63	CRR Article 63	CRR Article 63	CRR Article 63
8	Montant comptabilisé en fonds propres réglementaires	M EUR 0	M EUR 122	M EUR 2	M EUR 60
9	Valeur nominale de l'instrument	M EUR 750	M JPY 25100	M JPY 500	M EUR 60
9a	Prix d'émission	99,5670%	100,0000%	100%	100%
9b	Prix de rachat	100%	100%	100%	100%
10	Classification comptable	Passif - coût amorti	Passif - coût amorti	Passif - coût amorti	Passif - coût amorti
11	Date d'émission initiale	30/11/2015	11/12/2015	11/12/2015	17/03/2016
12	Perpétuel ou à durée déterminée	Durée déterminée	Durée déterminée	Durée déterminée	Durée déterminée
13	Échéance initiale	30/11/2027	11/12/2025	11/12/2025	17/03/2031
14	Option de rachat de l'émetteur soumise à l'accord préalable de l'autorité de surveillance	Oui	Non (hors événement fiscal ou lié au capital)	Non (hors événement fiscal ou lié au capital)	Non (hors événement fiscal ou lié au capital)
15	Date facultative d'exercice de l'option de rachat, dates d'exercice des options de rachat conditionnelles et prix de rachat	30/11/2022 au pair	Sans objet	Sans objet	Sans objet
16	Dates ultérieures d'exercice de l'option de rachat	Non	Sans objet	Sans objet	Sans objet
<i>Coupons/Dividendes</i>					
17	Dividende/coupon fixe ou flottant	Fixe puis Variable	Fixe	Variable	Fixe puis Variable
18	Taux du coupon et indice éventuel associé	2,75% jusqu'au 30 novembre 2022 puis taux € Mid-Swap 5 ans plus + 2,37%	2,263%	JPY Libor 3 mois + 1,80%	Taux fixe de 4% pendant 2 ans, puis taux variable Euribor 6 mois + 2,06%.
19	Exercice d'un mécanisme de suspension des versements de dividendes (dividend stopper)	Non	Non	Non	Non
20a	Pleine discrétion, discrétion partielle ou obligatoire (en termes de calendrier)	Obligatoire	Obligatoire	Obligatoire	Obligatoire
20b	Pleine discrétion, discrétion partielle ou obligatoire (en termes de montant)	Obligatoire	Obligatoire	Obligatoire	Obligatoire
21	Existence d'un mécanisme de hausse de la rémunération (step-up) ou d'une autre incitation au rachat	Non	Non	Non	Non
22	Cumulatif ou non cumulatif	Cumulatif	Cumulatif	Cumulatif	Cumulatif
23	Convertible ou non convertible	Non convertible	Non convertible	Non convertible	Non convertible
24	Si convertible, déclencheur de la conversion	Sans objet	Sans objet	Sans objet	Sans objet
25	Si convertible, entièrement ou partiellement	Sans objet	Sans objet	Sans objet	Sans objet
26	Si convertible, taux de conversion	Sans objet	Sans objet	Sans objet	Sans objet
27	Si convertible, caractère obligatoire ou facultatif de la conversion	Sans objet	Sans objet	Sans objet	Sans objet
28	Si convertible, type d'instrument vers lequel a lieu la conversion	Sans objet	Sans objet	Sans objet	Sans objet
29	Si convertible, émetteur de l'instrument vers lequel	Sans objet	Sans objet	Sans objet	Sans objet
30	Caractéristiques en matière de réduction de capital	Non	Non	Non	Non
31	Si réduction du capital, déclencheur de la réduction	Sans objet	Sans objet	Sans objet	Sans objet
32	Si réduction du capital, totale ou partielle	Sans objet	Sans objet	Sans objet	Sans objet
33	Si réduction du capital, permanente ou provisoire	Sans objet	Sans objet	Sans objet	Sans objet
34	Si réduction provisoire du capital, description du mécanisme de réaugmentation de capital	Sans objet	Sans objet	Sans objet	Sans objet
35	Rang de l'instrument en cas de liquidation (indiquer le type d'instrument de rang immédiatement supérieur)	Dettes senior non préférée	Dettes senior non préférée	Dettes senior non préférée	Dettes senior non préférée
36	Existence de caractéristiques non conformes	Non	Non	Non	Non
37	Dans l'affirmative, préciser les caractéristiques non conformes	Sans objet	Sans objet	Sans objet	Sans objet

Principales caractéristiques des instruments de fonds propre - Instruments de dettes reconnus en Fonds Propres de catégorie 2

(Annexe II, règlement d'exécution (UE) n°1423/2013 de la commission du 20 décembre 2013)
en millions d'euros

1	Emetteur	BPCE	BPCE	BPCE	BPCE
2	Identifiant unique	FR0013137791	144A:US05578UAE47 / Reg S : US05578UAE47	FR0013162591	FR0013155009
3	Droit régissant l'instrument	Français	Etat de New York	Français	Français
<i>Traitement réglementaire</i>					
4	Règles transitoires CRR	Fonds propres de catégorie 2	Fonds propres de catégorie 2	Fonds propres de catégorie 2	Fonds propres de catégorie 2
5	Règles CRR après transition	Fonds propres de catégorie 2	Fonds propres de catégorie 2	Fonds propres de catégorie 2	Fonds propres de catégorie 2
6	Eligible au niveau individuel / (sous-)consolidé / individuel et (sous-)consolidé	Consolidé	Consolidé	Consolidé	Consolidé
7	Type d'instrument	CRR Article 63	CRR Article 63	CRR Article 63	CRR Article 63
8	Montant comptabilisé en fonds propres réglementaires	M EUR 144	M EUR 539	M EUR 191	M EUR 572
9	Valeur nominale de l'instrument	M USD 150	M USD 750	M USD 200	M EUR 750
9a	Prix d'émission	100%	99.995%	98.270%	98.968%
9b	Prix de rachat	100%	100%	100%	100%
10	Classification comptable	Passif - coût amorti	Passif - coût amorti	Passif - coût amorti	Passif - coût amorti
11	Date d'émission initiale	17/03/2016	01/04/2016	03/05/2016	22/04/2016
12	Perpétuel ou à durée déterminée	Durée déterminée	Durée déterminée	Durée déterminée	Durée déterminée
13	Échéance initiale	17/03/2036	01/04/2026	03/05/2046	22/04/2026
14	Option de rachat de l'émetteur soumise à l'accord préalable de l'autorité de surveillance	Non (hors événement fiscal ou lié au capital)	Non (hors événement fiscal ou lié au capital)	Non (hors événement fiscal ou lié au capital)	Non (hors événement fiscal ou lié au capital)
15	Date facultative d'exercice de l'option de rachat, dates d'exercice des options de rachat conditionnelles et prix de rachat	Sans objet	Sans objet	Sans objet	Sans objet
16	Dates ultérieures d'exercice de l'option de rachat	Sans objet	Sans objet	Sans objet	Sans objet
<i>Coupons/Dividendes</i>					
17	Dividende/coupon fixe ou flottant	Fixe	Fixe	Fixe	Fixe
18	Taux du coupon et indice éventuel associé	Taux fixe de 5,70%	4,875%	0,05875	2,88%
19	Exercice d'un mécanisme de suspension des versements de dividendes (dividend stopper)	Non	Non	Non	Non
20a	Pleine discrétion, discrétion partielle ou obligatoire (en termes de calendrier)	Obligatoire	Obligatoire	Obligatoire	Obligatoire
20b	Pleine discrétion, discrétion partielle ou obligatoire (en termes de montant)	Obligatoire	Obligatoire	Obligatoire	Obligatoire
21	Existence d'un mécanisme de hausse de la rémunération (step-up) ou d'une autre incitation au rachat	Non	Non	Non	Non
22	Cumulatif ou non cumulatif	Cumulatif	Cumulatif	Cumulatif	Cumulatif
23	Convertible ou non convertible	Non convertible	Non convertible	Non convertible	Non convertible
24	Si convertible, déclencheur de la conversion	Sans objet	Sans objet	Sans objet	Sans objet
25	Si convertible, entièrement ou partiellement	Sans objet	Sans objet	Sans objet	Sans objet
26	Si convertible, taux de conversion	Sans objet	Sans objet	Sans objet	Sans objet
27	Si convertible, caractère obligatoire ou facultatif de la conversion	Sans objet	Sans objet	Sans objet	Sans objet
28	Si convertible, type d'instrument vers lequel a lieu la conversion	Sans objet	Sans objet	Sans objet	Sans objet
29	Si convertible, émetteur de l'instrument vers lequel	Sans objet	Sans objet	Sans objet	Sans objet
30	Caractéristiques en matière de réduction de capital	Non	Non	Non	Non
31	Si réduction du capital, déclencheur de la réduction	Sans objet	Sans objet	Sans objet	Sans objet
32	Si réduction du capital, totale ou partielle	Sans objet	Sans objet	Sans objet	Sans objet
33	Si réduction du capital, permanente ou provisoire	Sans objet	Sans objet	Sans objet	Sans objet
34	Si réduction provisoire du capital, description du mécanisme de réaugmentation de capital	Sans objet	Sans objet	Sans objet	Sans objet
35	Rang de l'instrument en cas de liquidation (indiquer le type d'instrument de rang immédiatement supérieur)	Dettes senior non privilégiées	Dettes senior non privilégiées	Dettes senior non privilégiées	Dettes senior non privilégiées
36	Existence de caractéristiques non conformes	Non	Non	Non	Non
37	Dans l'affirmative, préciser les caractéristiques non conformes	Sans objet	Sans objet	Sans objet	Sans objet

Principales caractéristiques des instruments de fonds propre - Instruments de dettes reconnus en Fonds Propres de catégorie 2

(Annexe II, règlement d'exécution (UE) n°1423/2013 de la commission du 20 décembre 2013)
en millions d'euros

1	Émetteur	BPCE	BPCE	BPCE	BPCE
2	Identifiant unique	FR0013179223	JP525021AG76	FR0014005V34	FR0014005V67
3	Droit régissant l'instrument	Français	Japonais	Français	Français
<i>Traitement réglementaire</i>					
4	Règles transitoires CRR	Fonds propres de catégorie 2	Fonds propres de catégorie 2	Fonds propres de catégorie 2	Fonds propres de catégorie 2
5	Règles CRR après transition	Fonds propres de catégorie 2	Fonds propres de catégorie 2	Fonds propres de catégorie 2	Fonds propres de catégorie 2
6	Eligible au niveau individuel / (sous-)consolidé / individuel et (sous-)consolidé	Consolidé	Consolidé	Consolidé	Consolidé
7	Type d'instrument	CRR Article 63	CRR Article 63	CRR Article 63	CRR Article 63
8	Montant comptabilisé en fonds propres réglementaires	M EUR 564	M EUR 98	M EUR 900	M EUR 850
9	Valeur nominale de l'instrument	M EUR 696	M JPY 17 300	M EUR 900	M EUR 850
9a	Prix d'émission	100%	100%	99,677%	99,316%
9b	Prix de rachat	100%	100%	100%	100%
10	Classification comptable	Passif - coût amorti	Passif - coût amorti	Passif - coût amorti	Passif - coût amorti
11	Date d'émission initiale	19/07/2016	13/07/2016	13/10/2021	13/10/2021
12	Perpétuel ou à durée déterminée	Durée déterminée	Durée déterminée	Durée déterminée	Durée déterminée
13	Échéance initiale	19/07/2026	13/07/2026	13/01/2042	13/01/2046
14	Option de rachat de l'émetteur soumise à l'accord préalable de l'autorité de surveillance	Non (hors événement fiscal ou lié au capital)	Non (hors événement fiscal ou lié au capital)	Oui	Oui
15	Date facultative d'exercice de l'option de rachat, dates d'exercice des options de rachat conditionnelles et prix de rachat	Sans objet	Sans objet	13/10/2026 au pair	13/07/2031 au pair
16	Dates ultérieures d'exercice de l'option de rachat	Sans objet	Sans objet	Chaque jour entre le 13 octobre 2026 et le 13 janvier 2027, puis annuellement	Chaque jour entre le 13 juillet 2031 et le 13 octobre 2031, puis annuellement
<i>Coupons/Dividendes</i>					
17	Dividende/coupon fixe ou flottant	Fixe	Fixe	Fixe pendant 5,25 ans puis fixe refixé t+AQ27+AJ26:AM26+AJ26:AM26	Fixe pendant 10 ans puis fixe refixé tous les 5 ans
18	Taux du coupon et indice éventuel associé	3,00%	0,018	1,5% jusqu'au 13 janvier 2027, puis 5y Mid-swap rate + 1,75% ; réduction du coupon de 25 bps si Rating Methodology Event intervient avant 5,25 ans	2,125% jusqu'au 13 octobre 2031, puis 5y Mid-swap rate + 2,05% ; réduction du coupon de 25 bps si Rating Methodology Event intervient avant 10 ans
19	Exercice d'un mécanisme de suspension des versements de dividendes (dividend stopper)	Non	Non	Non	Non
20a	Pleine discrétion, discrétion partielle ou obligatoire (en termes de calendrier)	Obligatoire	Obligatoire	Obligatoire	Obligatoire
20b	Pleine discrétion, discrétion partielle ou obligatoire (en termes de montant)	Obligatoire	Obligatoire	Obligatoire	Obligatoire
21	Existence d'un mécanisme de hausse de la rémunération (step-up) ou d'une autre incitation au rachat	Non	Non	Non	Non
22	Cumulatif ou non cumulatif	Cumulatif	Cumulatif	Cumulatif	Cumulatif
23	Convertible ou non convertible	Non convertible	Non convertible	Non convertible	Non convertible
24	Si convertible, déclencheur de la conversion	Sans objet	Sans objet	Sans objet	Sans objet
25	Si convertible, entièrement ou partiellement	Sans objet	Sans objet	Sans objet	Sans objet
26	Si convertible, taux de conversion	Sans objet	Sans objet	Sans objet	Sans objet
27	Si convertible, caractère obligatoire ou facultatif de la conversion	Sans objet	Sans objet	Sans objet	Sans objet
28	Si convertible, type d'instrument vers lequel a lieu la conversion	Sans objet	Sans objet	Sans objet	Sans objet
29	Si convertible, émetteur de l'instrument vers lequel	Sans objet	Sans objet	Sans objet	Sans objet
30	Caractéristiques en matière de réduction de capital	Non	Non	Oui	Oui
31	Si réduction du capital, déclencheur de la réduction	Sans objet	Sans objet	Ratio de CET1 du Groupe BPCE inférieur à 7%	Ratio de CET1 du Groupe BPCE inférieur à 7%
32	Si réduction du capital, totale ou partielle	Sans objet	Sans objet	Partielle	Partielle
33	Si réduction du capital, permanente ou provisoire	Sans objet	Sans objet	Permanente	Permanente
34	Si réduction provisoire du capital, description du mécanisme de réaugmentation de capital	Sans objet	Sans objet	Sans objet	Sans objet
35	Rang de l'instrument en cas de liquidation (indiquer le type d'instrument de rang immédiatement supérieur)	Dettes senior non privilégiées	Dettes senior non privilégiées	Dettes senior non privilégiées	Dettes senior non privilégiées
36	Existence de caractéristiques non conformes	Non	Non	Non	Non
37	Dans l'affirmative, préciser les caractéristiques non conformes	Sans objet	Sans objet	Sans objet	Sans objet

Principales caractéristiques des instruments de fonds propre - Instruments de dettes reconnus en Fonds Propres de catégorie 2

(Annexe II, règlement d'exécution (UE) n°1423/2013 de la commission du 20 décembre 2013)
en millions d'euros

1	Emetteur	BPCE	BPCE	BPCE	BPCE
2	Identifiant unique	144A: US05578QAG82 / Reg S: US05578UAG94	144A: US05578QAF00 / Reg S: US05578UAF12	FR0014006W73	JP525021EMC9
3	Droit régissant l'instrument	Etat de New-York	Etat de New-York	Français	Japonais
<i>Traitement réglementaire</i>					
4	Règles transitoires CRR	Fonds propres de catégorie 2	Fonds propres de catégorie 2	Fonds propres de catégorie 2	Fonds propres de catégorie 2
5	Règles CRR après transition	Fonds propres de catégorie 2	Fonds propres de catégorie 2	Fonds propres de catégorie 2	Fonds propres de catégorie 2
6	Eligible au niveau individuel / (sous-)consolidé / individuel et (sous-)consolidé	Consolidé	Consolidé	Consolidé	Consolidé
7	Type d'instrument	CRR Article 63	CRR Article 63	CRR Article 63	CRR Article 63
8	Montant comptabilisé en fonds propres réglementaires	M EUR 718	M EUR 957	M EUR 581	M EUR 525
9	Valeur nominale de l'instrument	M USD 750	M USD 1 000	M GBP 500	M JPY 74 600
9a	Prix d'émission	100%	100%	99,627%	100%
9b	Prix de rachat	100%	100%	100%	100%
10	Classification comptable	Passif - coût amorti	Passif - coût amorti	Passif - coût amorti	Passif - coût amorti
11	Date d'émission initiale	19/10/2021	19/10/2021	01/12/2021	16/12/2021
12	Perpétuel ou à durée déterminée	Durée déterminée	Durée déterminée	Durée déterminée	Durée déterminée
13	Échéance initiale	19/10/2042	19/10/2032	30/11/2032	16/12/2031
14	Option de rachat de l'émetteur soumise à l'accord préalable de l'autorité de surveillance	Oui	Oui	Oui	Oui
15	Date facultative d'exercice de l'option de rachat, dates d'exercice des options de rachat conditionnelles et prix de rachat	19/10/2041 au pair	19/10/2031 au pair	30/11/2027 au pair	16/12/2026 au pair
16	Dates ultérieures d'exercice de l'option de rachat	Sans objet	Sans objet	Sans objet	Sans objet
<i>Coupons/Dividendes</i>					
17	Dividende/coupon fixe ou flottant	Fixe puis variable	Fixe puis variable	Fixe puis variable	Fixe pour 5 ans puis fixe refixé pour les 5 ans résiduels
18	Taux du coupon et indice éventuel associé	3,582% jusqu'à la première option de rachat, puis SOFR Compound	3,116% jusqu'à la première option de rachat, puis SOFR Compound	2,5% jusqu'à la première option de rachat, puis SONIA Mid-swap rate + 1,525%	1,1% jusqu'à la première option de rachat, puis Sy TONA Mid-swap rate + 1,128%
19	Exercice d'un mécanisme de suspension des versements de dividendes (dividend stopper)	Non	Non	Non	Non
20a	Pleine discrétion, discrétion partielle ou obligatoire (en termes de calendrier)	Obligatoire	Obligatoire	Obligatoire	Obligatoire
20b	Pleine discrétion, discrétion partielle ou obligatoire (en termes de montant)	Obligatoire	Obligatoire	Obligatoire	Obligatoire
21	Existence d'un mécanisme de hausse de la rémunération (step-up) ou d'une autre incitation au rachat	Non	Non	Non	Non
22	Cumulatif ou non cumulatif	Cumulatif	Cumulatif	Cumulatif	Cumulatif
23	Convertible ou non convertible	Non convertible	Non convertible	Non convertible	Non convertible
24	Si convertible, déclencheur de la conversion	Sans objet	Sans objet	Sans objet	Sans objet
25	Si convertible, entièrement ou partiellement	Sans objet	Sans objet	Sans objet	Sans objet
26	Si convertible, taux de conversion	Sans objet	Sans objet	Sans objet	Sans objet
27	Si convertible, caractère obligatoire ou facultatif de la conversion	Sans objet	Sans objet	Sans objet	Sans objet
28	Si convertible, type d'instrument vers lequel a lieu la conversion	Sans objet	Sans objet	Sans objet	Sans objet
29	Si convertible, émetteur de l'instrument vers lequel	Sans objet	Sans objet	Sans objet	Sans objet
30	Caractéristiques en matière de réduction de capital	Non	Non	Non	Non
31	Si réduction du capital, déclencheur de la réduction	Sans objet	Sans objet	Sans objet	Sans objet
32	Si réduction du capital, totale ou partielle	Sans objet	Sans objet	Sans objet	Sans objet
33	Si réduction du capital, permanente ou provisoire	Sans objet	Sans objet	Sans objet	Sans objet
34	Si réduction provisoire du capital, description du mécanisme de réaugmentation de capital	Sans objet	Sans objet	Sans objet	Sans objet
35	Rang de l'instrument en cas de liquidation (indiquer le type d'instrument de rang immédiatement supérieur)	Dettes senior non préférées	Dettes senior non préférées	Dettes senior non préférées	Dettes senior non préférées
36	Existence de caractéristiques non conformes	Non	Non	Non	Non
37	Dans l'affirmative, préciser les caractéristiques non conformes	Sans objet	Sans objet	Sans objet	Sans objet

Principales caractéristiques des instruments de fonds propre - Instruments de dettes reconnus en Fonds Propres de catégorie 2

(Annexe II, règlement d'exécution (UE) n°1423/2013 de la commission du 20 décembre en millions d'euros)

1	Emetteur	BPCE	BPCE	BPCE	BPCE
2	Identifiant unique	JP525021FMC6	144A: US05578QAH65/ Reg S: US05578UAH77	FR0014007VJ6	FR0014008PC1
3	Droit régissant l'instrument	Japonais	Etat de New-York	Français	Français
	Traitement réglementaire				
4	Règles transitoires CRR	Fonds propres de catégorie 2	Fonds propres de catégorie 2	Fonds propres de catégorie 2	Fonds propres de catégorie 2
5	Règles CRR après transition	Fonds propres de catégorie 2	Fonds propres de catégorie 2	Fonds propres de catégorie 2	Fonds propres de catégorie 2
6	Eligible au niveau individuel / (sous-)consolidé / individuel et (sous-)consolidé	Consolidé	Consolidé	Consolidé	Consolidé
7	Type d'instrument	CRR Article 63	CRR Article 63	CRR Article 63	CRR Article 63
8	Montant comptabilisé en fonds propres réglementaires	M EUR 41	M EUR 766	M EUR 1 000	M EUR 500
9	Valeur nominale de l'instrument	M JPY 5 800	M USD 800	M EUR 1 000	M EUR 500
9a	Prix d'émission	100%	100%	99,602%	99,804%
9b	Prix de rachat	100%	100%	100%	100%
10	Classification comptable	Passif - coût amorti	Passif - coût amorti	Passif - coût amorti	Passif - coût amorti
11	Date d'émission initiale	16/12/2021	14/01/2022	02/02/2022	02/03/2022
12	Perpétuel ou à durée déterminée	Durée déterminée	Durée déterminée	Durée déterminée	Durée déterminée
13	Échéance initiale	16/12/2036	14/01/2037	02/02/2034	02/03/2032
14	Option de rachat de l'émetteur soumise à l'accord préalable de l'autorité de surveillance	Oui	Oui	Oui	Oui
15	Date facultative d'exercice de l'option de rachat, dates d'exercice des options de rachat conditionnelles et prix de rachat	16/12/2031 au pair	14/01/2032 au pair	02/02/2029 au pair	02/03/2027 au pair
16	Dates ultérieures d'exercice de l'option de rachat	Sans objet	Sans objet	Sans objet	Sans objet
	Coupons/Dividendes				
17	Dividende/coupon fixe ou flottant	Fixe pour 10 ans puis fixe refixé pour les 5 ans résiduels	Fixe puis variable	Fixe puis variable	Fixe puis variable
18	Taux du coupon et indice éventuel associé	1,25% jusqu'à la première option de rachat, puis 5y TONA Mid-swap rate + 1,201%	3,648% jusqu'à la première option de rachat, puis US Treasury Rate + 190 bp	1,75% jusqu'à la première option de rachat, puis 5Y Mid-swap rate + 1,57%	2,25% jusqu'à la première option de rachat, puis 5Y Mid-swap rate + 1,75%
19	Exercice d'un mécanisme de suspension des versements de dividendes (dividend stopper)	Non	Non	Non	Non
20a	Pleine discrétion, discrétion partielle ou obligatoire (en termes de calendrier)	Obligatoire	Obligatoire	Obligatoire	Obligatoire
20b	Pleine discrétion, discrétion partielle ou obligatoire (en termes de montant)	Obligatoire	Obligatoire	Obligatoire	Obligatoire
21	Existence d'un mécanisme de hausse de la rémunération (step-up) ou d'une autre incitation au rachat	Non	Non	Non	Non
22	Cumulatif ou non cumulatif	Cumulatif	Cumulatif	Cumulatif	Cumulatif
23	Convertible ou non convertible	Non convertible	Non convertible	Non convertible	Non convertible
24	Si convertible, déclencheur de la conversion	Sans objet	Sans objet	Sans objet	Sans objet
25	Si convertible, entièrement ou partiellement	Sans objet	Sans objet	Sans objet	Sans objet
26	Si convertible, taux de conversion	Sans objet	Sans objet	Sans objet	Sans objet
27	Si convertible, caractère obligatoire ou facultatif de la conversion	Sans objet	Sans objet	Sans objet	Sans objet
28	Si convertible, type d'instrument vers lequel a lieu la conversion	Sans objet	Sans objet	Sans objet	Sans objet
29	Si convertible, émetteur de l'instrument vers lequel	Sans objet	Sans objet	Sans objet	Sans objet
30	Caractéristiques en matière de réduction de capital	Non	Non	Non	Non
31	Si réduction du capital, déclencheur de la réduction	Sans objet	Sans objet	Sans objet	Sans objet
32	Si réduction du capital, totale ou partielle	Sans objet	Sans objet	Sans objet	Sans objet
33	Si réduction du capital, permanente ou provisoire	Sans objet	Sans objet	Sans objet	Sans objet
34	Si réduction provisoire du capital, description du mécanisme de réaugmentation de capital	Sans objet	Sans objet	Sans objet	Sans objet
35	Rang de l'instrument en cas de liquidation (indiquer le type d'instrument de rang immédiatement supérieur)	Dettes senior non préférée	Dettes senior non préférée	Dettes senior non préférée	Dettes senior non préférée
36	Existence de caractéristiques non conformes	Non	Non	Non	Non
37	Dans l'affirmative, préciser les caractéristiques non conformes	Sans objet	Sans objet	Sans objet	Sans objet